

PRÉFACE

Spécialiste de l'islam et du monde musulman, le professeur Jean-René Milot est l'auteur de plusieurs études sur ces sujets, toutes fort éclairantes et marquées au coin de la rigueur et d'un heureux amalgame de simplicité et d'érudition. Avec le présent ouvrage, il nous entraîne dans une aventure intellectuelle à la fois captivante et angoissante tant il est vrai que le sort que l'islam réserve à l'égalité entre l'homme et la femme intéresse en même temps qu'il fait peur. Sujet brûlant par excellence, qui émeut et inquiète l'Occident égalitaire, pris au dépourvu ou révolté devant cette loi islamique qui autorise la polygamie et la répudiation unilatérale de l'épouse – la polyandrie et la répudiation de l'époux n'étant pas permises – et qui requiert le témoignage de deux femmes pour remplacer celui d'un homme, la part d'héritage de la femme n'étant aussi que la moitié de la part de ce dernier ! De la révolution islamique iranienne de 1979 en passant par de forts courants contemporains de réislamisation, par exemple en Arabie saoudite, au Pakistan et au Soudan, on assiste à un phénomène important et inquiétant. Jean-René Milot s'y attaque sous un angle particulier encore que tout à fait fondamental, soit l'égalité des sexes dans le Coran, ce livre

sacré du VII^e siècle, porteur des révélations d'Allah au prophète Mohammed et qui régit aujourd'hui un milliard et demi d'êtres humains.

Le cœur de l'ouvrage, et ce qui le rend particulièrement original, est constitué d'une analyse soigneuse et pénétrante de la pensée du soudanais Mahmoud Mohamed Taha (1909-1985), dont la relecture du Coran lui a fait découvrir un livre profondément égalitaire et respectueux de tous les êtres humains. C'est à la découverte de ce « deuxième message de l'islam », inspiré de la période mecquoise – que le « premier message », celui de la loi islamique de la *shari'a*, avait occulté durant la période médinoise – auquel Taha nous convie, non pas tant dans un mouvement de retour en arrière que dans une vision moderne et évolutive du Coran. Jean-René Milot nous initie aux subtilités linguistiques et juridiques (on pense en particulier au mécanisme complexe de l'abrogation à rebours, abrogation des dispositions médinoises au profit des dispositions mecquoises) de la pensée de Taha, qu'il prend d'ailleurs grand soin de remettre en contexte.

Ce contexte, c'est celui des positions diverses du monde musulman face à la modernité et aux droits de la personne, analysées ici avec nuance et exhaustivité. À nos fins, retenons-en deux, entre lesquelles la pensée de Taha se présente comme une troisième voie. Bien sûr, il y a d'un côté les tenants de l'islamisation intégrale et de l'autre ceux de l'occidentalisation pure et simple, l'auteur évoquant cette dernière par l'expression « l'égalité venue d'ailleurs ». Or avec Taha c'est du Coran même que découlent la dignité et l'égalité de tous les humains : l'auteur parlera ici de « l'égalité venue d'En Haut ».

Ayant consacré une grande partie de ma carrière universitaire aux droits et libertés, j'ai tout de suite été fasciné par le projet, concrétisé dans le présent ouvrage, du professeur Jean-René Milot et fort honoré qu'il m'invite à rédiger cette préface. Car c'est bel et bien du « droit des droits et libertés » qu'il s'agit, en contexte islamique certes, encore que l'auteur ait eu le souci de faire des parallèles avec des notions occidentales d'égalité et de discrimination et même de consacrer un chapitre entier à une comparaison entre John Locke et Mahmoud Mohamed Taha. Si on y trouve une très fine analyse de la pensée de ce dernier, ce livre est pourtant loin d'être une simple exégèse. Texte et contexte s'enrichissent mutuellement, l'auteur allant même jusqu'à se demander, dans un dernier chapitre, quel peut être l'impact de la pensée de Taha sur l'islam et le monde musulman.

Pour qui veut comprendre cet univers complexe et composite, le présent livre me paraît une référence obligée.

François Chevrette
Professeur titulaire (droit public)
Faculté de droit
Université de Montréal